RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DARES
direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

Vue d'ensemble des résultats de l'enquête flash – janvier 2021

La dixième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 29 décembre 2020 et le 15 janvier 2021, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre en décembre 2020. Elle comprend un focus sur l'impact de la réouverture des commerces dits « non essentiels », un encadré sur l'activité partielle en décembre, et un focus sur le télétravail.

L'activité progresse légèrement en décembre suite à la réouverture des commerces dits « non essentiels »

En décembre, **l'activité repart légèrement à la hausse** (graphique 1) : 35 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a diminué et 3 % dans une entreprise à l'arrêt (après respectivement 39 % et 4 % en novembre). Cette progression s'explique d'abord par la réouverture des commerces dits « non essentiels » le 28 novembre (34 % de baisse d'activité dans le commerce en décembre, après 46 % en novembre) puis l'instauration le samedi 16 décembre, en lieu et place du confinement, d'un couvre-feu moins restrictif (encadré 1).

Graphique 1 : Évolution de l'activité depuis le premier confinement

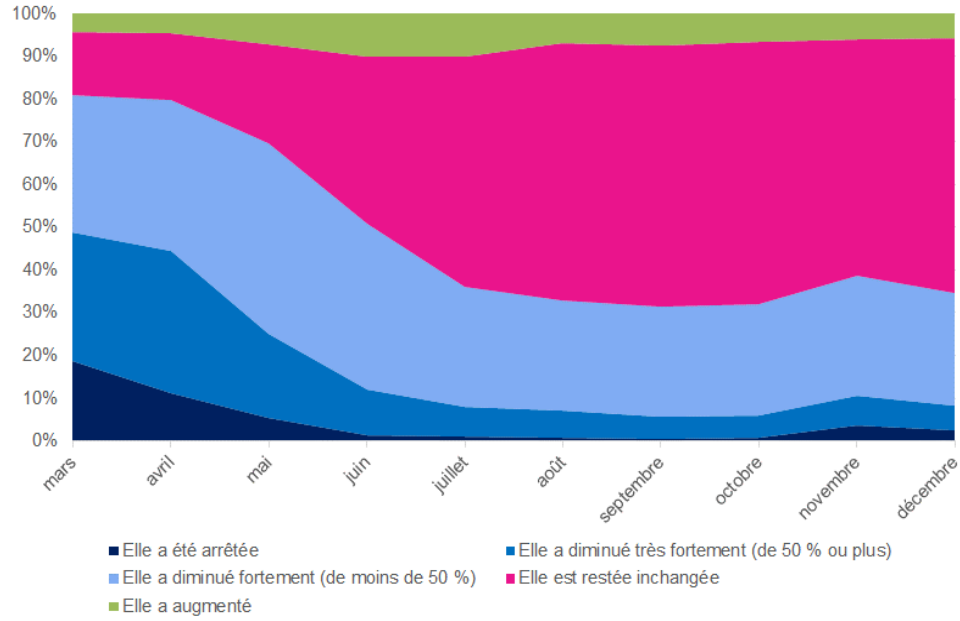

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les très fortes baisses d'activité sont de plus en plus concentrées dans quelques secteurs : hébergement-restauration, autres activités de services et dans une moindre mesure commerce et services aux entreprises (graphique 2). La situation s'améliore toutefois un peu en décembre dans les secteurs les plus affectés par la crise, avec un léger recul des interruptions complètes d'activité, tant dans l'hébergement-restauration (34 % d'arrêt total de l'activité en décembre, soit 4 points de moins qu'en novembre) que dans les autres activités de services (14 %, soit - 3 points), dont 25 % dans les arts, spectacles et activités récréatives (soit 4 points de moins qu'un mois plus tôt).

Graphique 2 : Évolution de l'activité dans différents secteurs de septembre à décembre

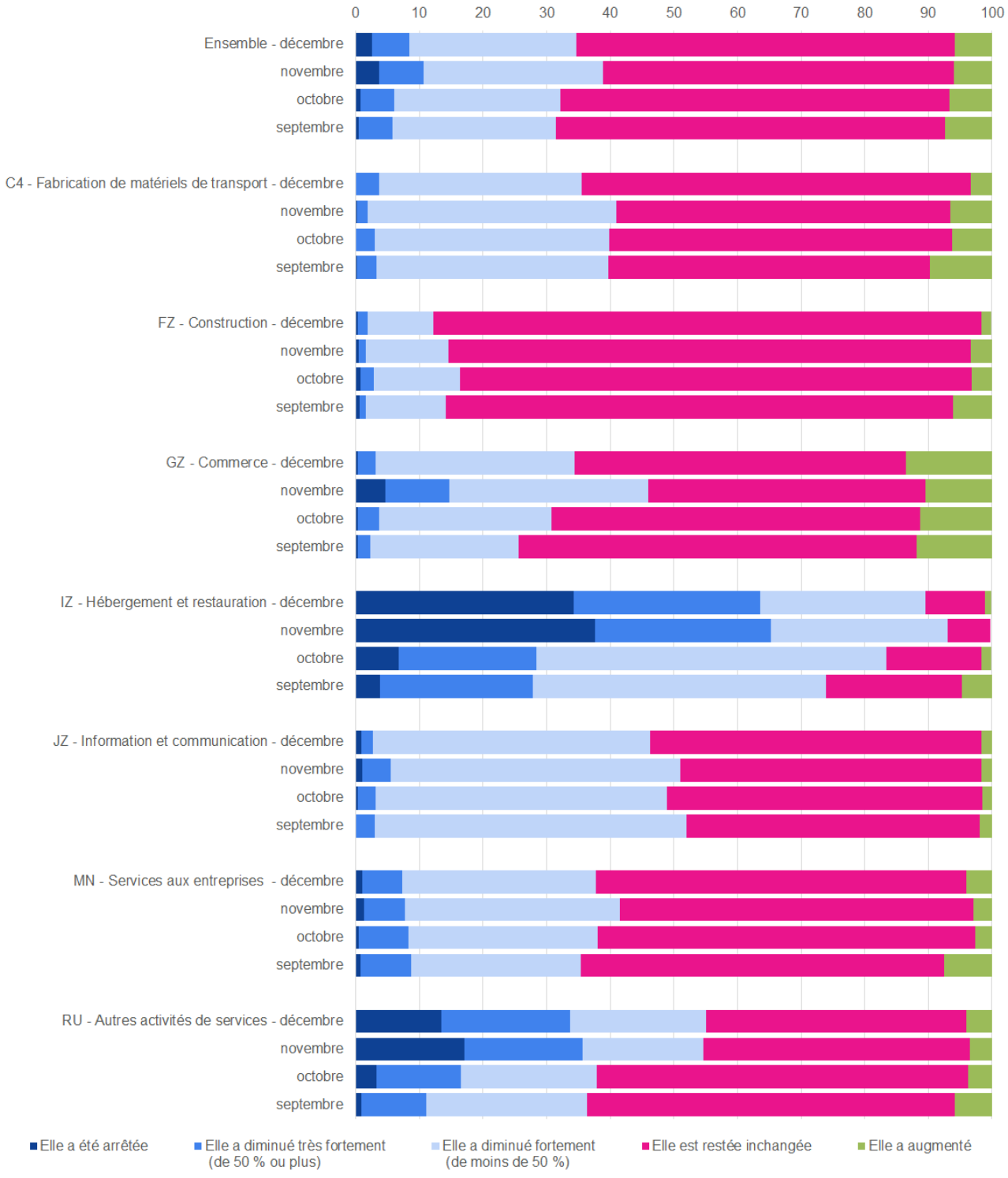

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Encadré 1 – Impact de la réouverture des commerces dits « non essentiels » sur l'activité du secteur

Au mois de novembre, marqué par le reconfinement, le secteur du commerce faisait état d'importantes baisses d'activité : 46 % des salariés du secteur travaillaient dans une entreprise dont l'activité avait diminué. La fin du mois a été marquée par la réouverture des commerces dits « non essentiels » (le 28 novembre) juste avant une période de « black Friday » décalée exceptionnellement au début du mois de décembre.

Malgré le maintien du confinement la première quinzaine de décembre puis l'instauration, depuis, d'un couvre-feu renforcé, **la réouverture des commerces dits « non essentiels » conjuguée à la période de « black Friday » a permis à l'activité du secteur de retrouver en décembre un niveau similaire à celui d'octobre** : 52 % des salariés ont travaillé dans une entreprise dont l'activité est restée inchangée malgré la crise (après 44 % en novembre) et 14 % dans une entreprise dont l'activité a même augmenté par rapport à ce qui était prévu (après 11 % en novembre).

La reprise de l'activité dans le secteur du commerce explique en grande partie la légère amélioration de l'activité de l'ensemble de l'économie au cours du mois de décembre (voir plus haut). Pour autant, le secteur du commerce reste fortement touché par la crise sanitaire et les pertes d'activités demeurent importantes : 34 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a diminué en décembre par rapport à ce qui était prévu.

Néanmoins, en termes d'intensité, les pertes d'activité déclarées sont sans commune mesure avec celles du mois précédent : si 31 % des salariés du commerce travaillent toujours dans une entreprise dont l'activité a diminué de moins de moitié en décembre (comme en novembre), seulement 3 % travaillent dans une entreprise dont l'activité a diminué de plus de moitié (contre 10 % en novembre) et moins d'1 % dans une entreprise dont l'activité a été totalement arrêtée (contre 5 % en novembre).

En outre**, le choc lié aux fermetures administratives dans le secteur s'est transformé en choc de demande** après la réouverture des commerces dits « non essentiels ». Alors qu'en novembre la cause principale de la réduction de l'activité était les restrictions administratives (65 % des salariés des entreprises en baisse d'activité), en décembre c'est la perte de débouchés qui prédomine (50 %).

Les trois sous-secteurs du commerce sont affectés différemment (*Graphique A*).

- Les entreprises du **commerce et de réparation d'automobiles et de motocycles** sont les plus concernées par les fortes baisses de l'activité (les entreprises dont l'activité a diminué en décembre représentent 52 % des salariés dans ce secteur, dans plus de 60 % des cas en raison d'une perte de débouchés), alors que moins d'1 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a augmenté. Parmi les difficultés rencontrées fin décembre, celle qui revient le plus souvent est le manque de débouchés (27 %).

- À l'inverse, le **commerce de gros** (hors automobile et motocycle) est bien moins touché : en décembre, 63 % de ses salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité est inchangée, et 10 % dans une entreprise dont l'activité a augmenté par rapport à ce qui était prévu. D'ailleurs, trois salariés sur dix travaillent dans une entreprise du commerce de gros qui déclare n'avoir rencontré aucune difficulté (ce qui est une situation beaucoup plus rarement invoquée dans les deux autres sous-secteurs).

- Enfin, le **commerce de détail** regroupe de nombreux types de commerces très différents les uns des autres - vente au détail, en petites ou grandes surfaces, de biens alimentaires, culturels, textiles, etc. - qui sont donc différemment impactés par la crise sanitaire. Ce sous-secteur présente donc un profil particulièrement hétérogène par rapport aux deux autres. Les pertes d'activité y sont importantes, puisque 34 % des salariés du commerce de détail travaillent dans une entreprise dont l'activité a diminué en décembre. Les causes invoquées sont elles aussi multiples : manque de personnel pouvant travailler (28 %), perte de débouchés (35 %), fermetures ou restrictions administratives (37 %). Mais les salariés d'une entreprise dont l'activité est inchangée sont plus nombreux (45 %) et surtout, ils sont 19 % à travailler dans une entreprise dont l'activité a même augmenté en décembre. En outre, c'est dans le commerce de détail qu'on trouve le plus de commerces dits « non essentiels » (8 % des salariés à l'arrêt en novembre) et donc où l'activité a le plus rebondi en décembre. Les difficultés que les détaillants déclarent avoir rencontrées fin décembre reflètent elles aussi cette hétérogénéité : difficultés financières (16 %), gestion des questions sanitaires (16 %), fermetures ou restrictions administratives (11 %), manque de personnel (10 %), autres difficultés (12 %) ou encore aucune difficulté (16 %).

Graphique A : Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité dans le secteur du commerce (en % de salariés)

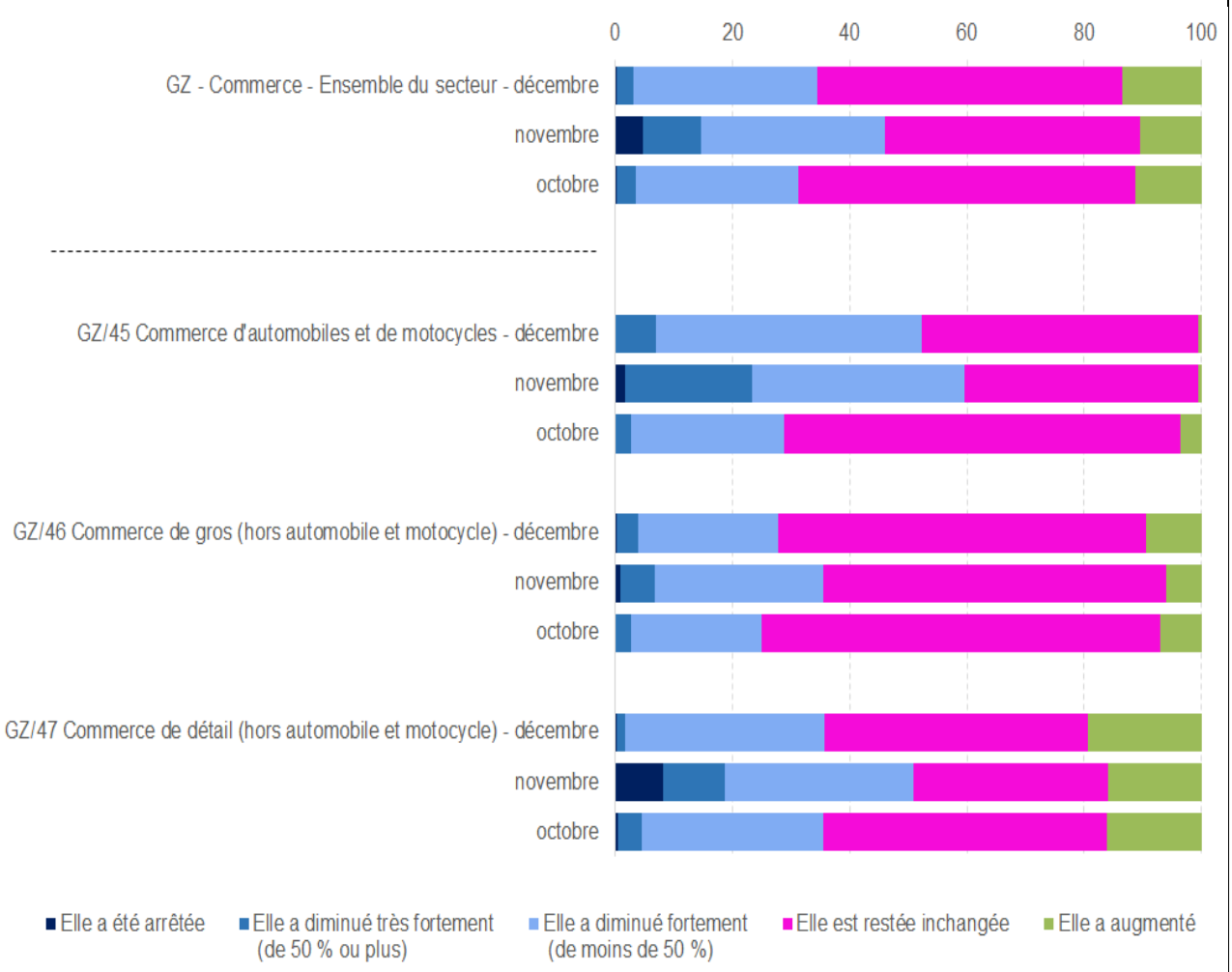

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.
Champ : salariés du privé dans le secteur du commerce ; France (hors Mayotte).

La principale cause de la réduction d'activité en décembre reste la perte de débouchés, qui est même en légère hausse par rapport au mois précédent (60 % après 56 %). Les restrictions administratives viennent après et concernent près d'un tiers des salariés (32 % après 39 %). Elles diminuent très fortement en décembre dans le commerce (32 % après 65 %) et les activités immobilières (35 % après 63 %). Sans surprise, elles demeurent la raison principale des baisses d'activité dans les autres activités de services (75 % après 77 %) et l'hébergement restauration (74 %, stable).

À la date du 31 décembre, **les principales difficultés** éprouvées par les entreprises sont toujours le manque de débouchés (26 %), la gestion des questions sanitaires et les difficultés financières (21 % chacune). Les difficultés liées à des fermetures administratives baissent (13 % après 17 % fin novembre) et la part d'entreprises ne rencontrant aucune difficulté particulière est en légère hausse (28 % après 26 % fin du mois précédent). Dans l'hébergement restauration, la moitié des salariés travaillent dans une entreprise qui fait face à des difficultés financières à la date du 31 décembre.

Les réductions d'effectifs sont plus fréquentes dans les secteurs fermés mais ne se limitent pas à ces secteurs. À la date du 31 décembre, la part de salariés employés par une entreprise qui déclare avoir diminué ses effectifs du fait de la crise sanitaire est stable par rapport à la fin du mois de novembre (16 % fin décembre). Les baisses d'effectifs causées par la crise sont particulièrement importantes dans l'hébergement restauration (37 %) et dans la fabrication de matériels de transport (24 %). Elles prennent majoritairement la forme d'annulation ou de report d'embauches prévues (56 % fin décembre), mais aussi de non-renouvellements de CDD (48 %). Les licenciements de CDI sont en hausse en décembre (16 % après 12 %), et de manière très forte dans la fabrication de matériels de transport. Les ruptures conventionnelles progressent également, notamment dans les services aux entreprises et dans la construction.

Les mesures de protection sanitaire et d'adaptation de l'organisation du travail ont un effet négatif sur la productivité et les coûts. Début janvier, 49 % des salariés travaillent dans une entreprise impactée négativement (deux points de plus qu'un mois plus tôt). Cette part est particulièrement élevée dans les secteurs de l'hébergement et restauration, des biens d'équipement et de la fabrication de matériels de transport (environ 60 % des salariés concernés).

Avec les réouvertures administratives, le recours au chômage partiel diminue légèrement en décembre

En décembre, le recours au chômage partiel recule, notamment dans le commerce, les services à la personne et les services aux entreprises : 2,4 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit environ 13 % des salariés du privé) en décembre 2020, après 3,1 millions en novembre, soit une baisse de 22 % (encadré 2).

Les causes de recours au chômage partiel se modifient également : la part du chômage partiel pour cause de fermetures obligatoires reflue en décembre (28 % après 37 %), mais reste prépondérante dans les petites entreprises, l'hébergement restauration et les autres activités de services. Ce motif régresse fortement dans le secteur du commerce. En miroir, le recours au chômage partiel pour cause de réduction des débouchés progresse (41 % après 37 %) : dans les entreprises de l'information et de la communication, de la fabrication de matériels de transport et d'autres produits industriels, cette cause concerne même plus des deux tiers des salariés.

Le recours à la formation se stabilise pour les salariés en chômage partiel (17 % en décembre) tandis que la part de formations qui s'effectuent dans le cadre d'une subvention du FNE-Formation progresse par rapport au mois précédent. Par ailleurs, 5 % des salariés se trouvent dans une entreprise où un accord sur l'activité partielle de longue durée (APLD) est en vigueur à la date du 31 décembre (après 4 % fin novembre), et 6 % dans une entreprise où des négociations sont en cours ou prévues. À l'inverse, 73 % sont dans une entreprise où il n'est pas prévu de recourir à l'APLD.

Encadré 2 – 2,4 millions de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois de décembre 2020, pour un total de 197 millions d'heures chômées, soit 1,1 million de salariés en EQTP

Les réponses des entreprises à l'enquête Acemo-Covid et les demandes d'indemnisation déposées jusqu'au 17 janvier 2021 permettent d'estimer, de manière avancée et provisoire, le recours à l'activité partielle au mois de décembre 2020.

2,4 millions[1] de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit environ 13 % des salariés du privé) en décembre 2020, après 3,1 millions en novembre, soit une baisse de 22 %. Ce recul s'explique principalement par les mesures d'allègement du confinement prises fin novembre. Ces dernières ont permis des réouvertures ou reprises d'activité conduisant à un repli de l'activité partielle, en particulier dans le commerce (-315 000 soit -41 %), les « autres activités de services » qui incluent notamment les activités de service à la personne (coiffure, soins de beauté, réparation de matériel informatique etc. : -109 000 soit -29 %), ainsi que les services aux entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien aux entreprises : -68 000 soit -18 %) (graphique A). En revanche, le nombre de salariés en activité partielle dans l'hébergement et la restauration se maintiendrait à un niveau élevé malgré un léger reflux (715 000, contre 750 000 en novembre), et plus de six salariés sur dix dans ce secteur seraient encore en activité partielle en décembre. Ces quatre secteurs représenteraient près des trois quarts des salariés en activité partielle en décembre.

Par ailleurs, les entreprises de moins de vingt salariés concentreraient 45 % des effectifs en activité partielle, soit une proportion très proche de celle de novembre (42 %) ; celles de 250 salariés ou plus en représenteraient 25 %, contre 29 % en novembre (graphique complémentaire B).

En décembre 2020, le nombre d'heures chômées au titre de l'activité partielle s'établirait à 197 millions. Cela représenterait 81 heures (soit un peu moins de deux semaines et demie) par salarié en moyenne et équivaudrait donc à 1,1 million de salariés travaillant à plein temps sur le mois (après 1,7 million en novembre et 0,6 en octobre). Le montant d'allocation des salariés au titre des heures chômées pris en charge par l'État et l'Unédic s'élèverait en décembre à 2,0 milliards d'euros (après 2,3 milliards en novembre et 0,9 milliard en octobre), ce qui porterait le coût total de l'activité partielle à 27,1 milliards d'euros en 2020.

Ces estimations doivent être considérées avec prudence et sont susceptibles d'être révisées. Elles reposent sur des hypothèses concernant le comportement de recours à l'activité partielle des entreprises qui n'ont pas encore déposé de demande d'indemnisation. Par rapport à la précédente estimation, le nombre de salariés placés en activité partielle en équivalent temps plein par mois est légèrement révisé, afin de mieux prendre en compte la répartition des heures chômées entre les mois.

[1] Toutes les estimations issues de l'enquête Acemo-Covid-19 sont brutes, c'est-à-dire non corrigées des variations saisonnières.

Tableau récapitulatif

	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions)	6,9	8,4	7,0	3,6	2,0	1,2	1,3	1,8	3,1	2,4
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions)	2,3	4,7	3,1	1,6	0,7	0,5	0,5	0,6	1,7	1,1
Nombre d'heures (millions)	321	816	429	219	124	68	80	84	233	197
Montant d'indemnisation (Md€)	3,3	8,6	4,6	2,3	1,4	0,8	0,9	0,9	2,3	2,0

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Tableau des révisions

		mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions)	Synthèse du 21 décembre	6,9	8,4	7,0	3,6	2,0	1,2	1,3	1,8	2,9
	Publication actuelle	6,9	8,4	7,0	3,6	2,0	1,2	1,3	1,8	3,1
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions)	Synthèse du 21 décembre	2,1	5,4	2,8	1,4	0,8	0,5	0,5	0,5	1,5
	Publication actuelle	2,3	4,7	3,1	1,6	0,7	0,5	0,5	0,6	1,7
Nombre d'heures (millions)	Synthèse du 21 décembre	322	816	429	219	124	68	79	84	233
	Publication actuelle	321	816	429	219	124	68	80	84	233
Montant d'indemnisation (Md€)	Synthèse du 21 décembre	3,3	8,6	4,6	2,3	1,4	0,8	0,9	0,9	2,3
	Publication actuelle	3,3	8,6	4,6	2,3	1,4	0,8	0,9	0,9	2,3

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.

Graphique A : estimation des nombres de salariés effectivement en activité partielle, par secteur d'activité

En milliers

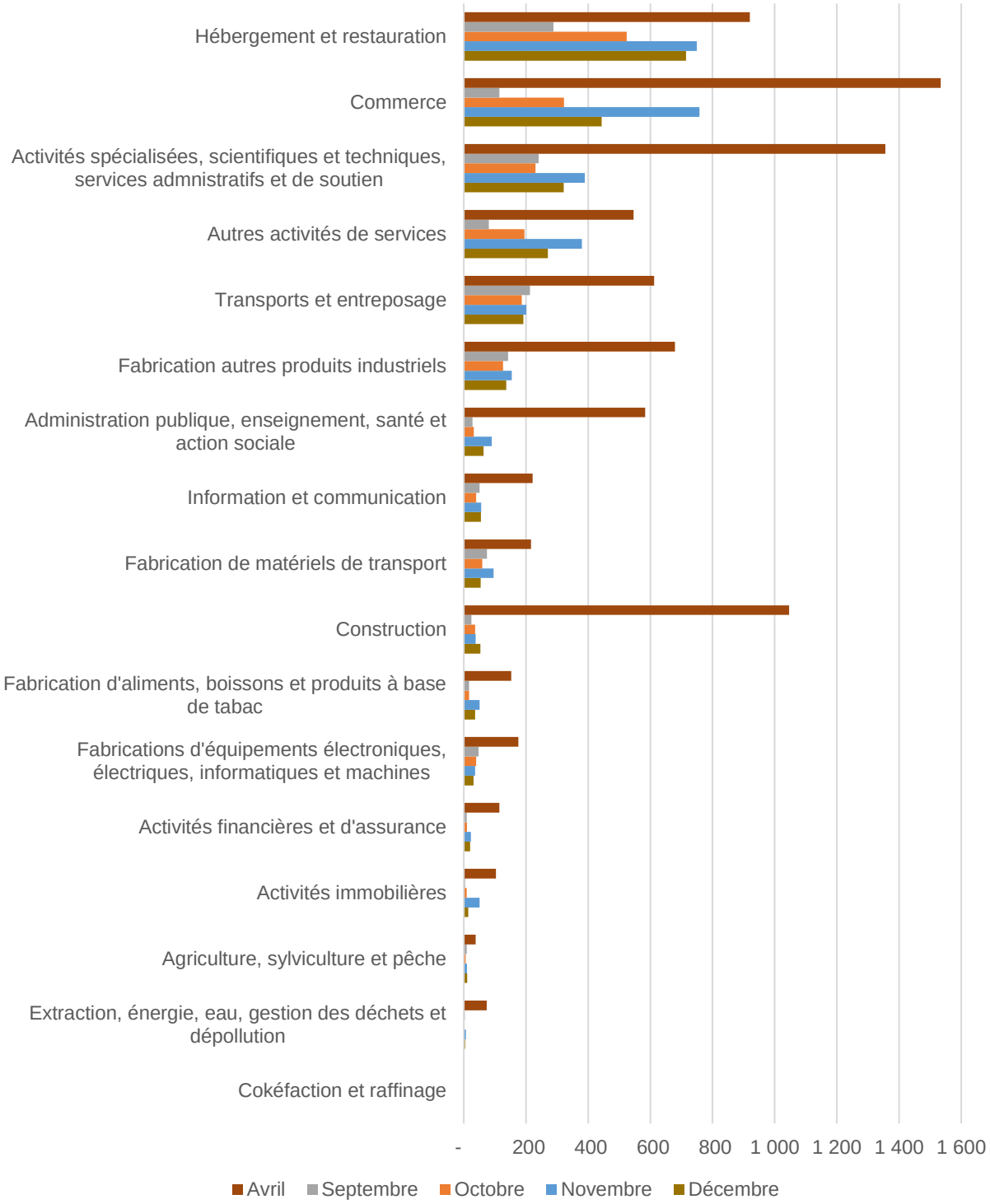

Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle en décembre 2020 est estimé à 715 000 dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.
Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19 ; estimation Dares.
Champ : salariés ; France.

Fin décembre, parmi les salariés qui travaillaient, 25 % étaient en télétravail

Au cours du mois de décembre, un peu plus d'un quart des salariés ont été au moins un jour en télétravail (comme en novembre). Ils sont toutefois moins nombreux à l'avoir été toute la semaine (39 % d'entre eux - soit 10 % de l'ensemble des salariés – après 44 % en novembre). 43 % des télétravailleurs l'ont été entre deux et quatre jours par semaine (soit 11 % des salariés), 11 % un jour par semaine (3 % des salariés) et 7 % l'ont été uniquement quelques jours dans le mois (soit 2 % des salariés). La fréquence de télétravail croît fortement avec la taille d'entreprise et est particulièrement élevée dans l'information communication, les activités financières et d'assurance, les activités immobilières et le service aux entreprises (cf. focus).

Au cours de la semaine du 21 décembre - période de vacances scolaires - un salarié sur cinq était en congés (après 5 % la semaine du 23 novembre), un sur deux était sur site, un peu moins d'un sur cinq (18 %) en télétravail, 5 % des salariés étaient en chômage partiel complet (après 6 % fin novembre), 6 % en arrêt maladie (après 7 %) (graphique 3). Parmi les salariés qui ont travaillé la semaine du 21 décembre, 74 % étaient sur site (après 73 % la semaine du 23 novembre) et 26 % étaient en télétravail (après 27 %), soit respectivement 52 % et 18 % de l'ensemble des salariés.

Graphique 3 : Répartition des salariés au cours de la semaine du 21 décembre

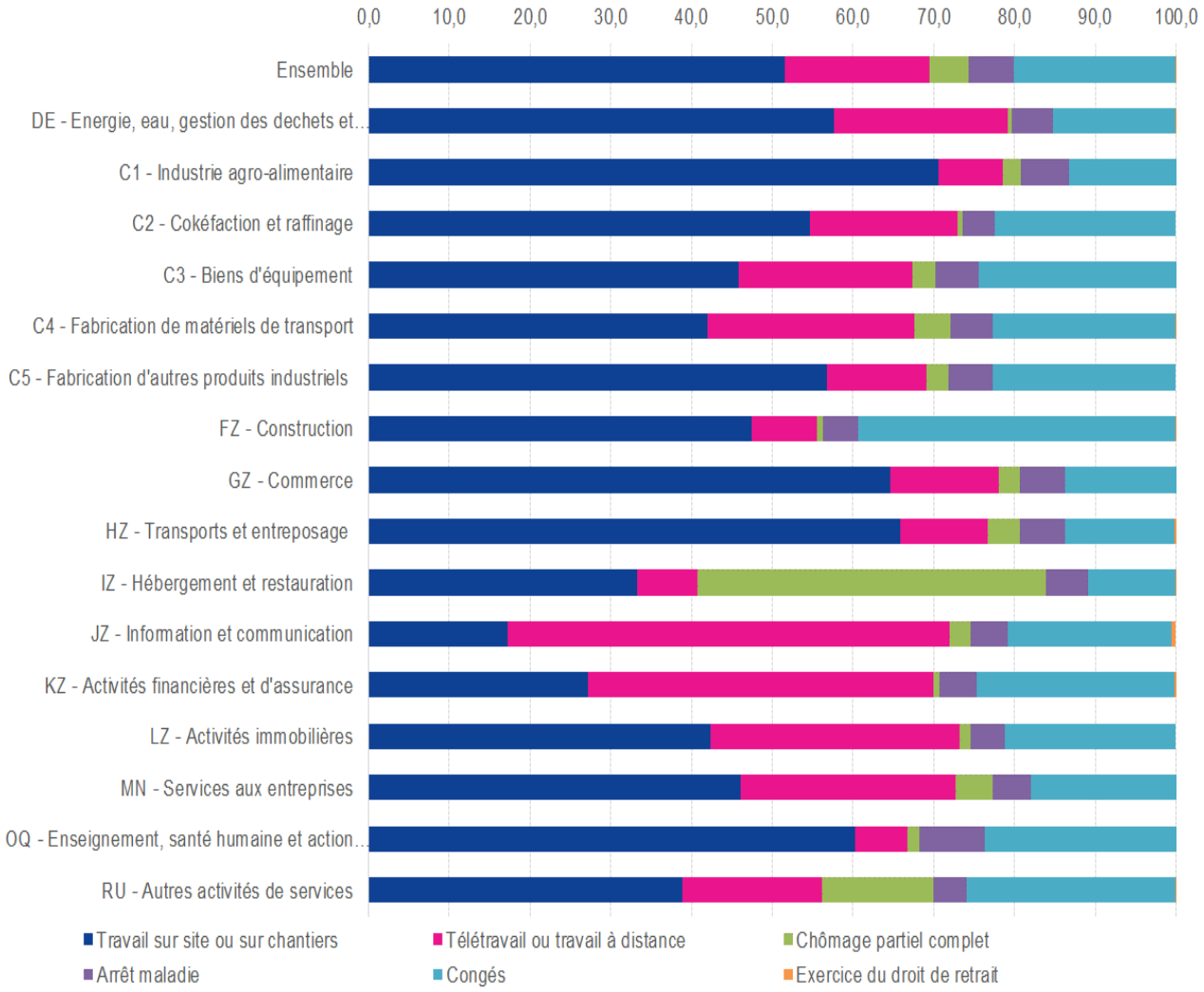

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Focus - Combien de salariés « en télétravail » ?

La fréquence du recours au télétravail peut s'apprécier de différentes façons :

- la part de salariés en télétravail, même occasionnellement, au cours d'un mois donné, mesure la diffusion des pratiques de télétravail au sein des entreprises. Assortie d'une question sur l'intensité du recours au télétravail (combien de jours par semaine), elle donne une bonne idée de l'importance du télétravail ;
- la répartition des effectifs salariés entre télétravail, travail sur site, chômage partiel, congés… à une date donnée combine directement la fréquence et l'intensité du recours, permettant ainsi d'apprécier la place du télétravail par rapport aux autres situations à un moment donné.

L'enquête Acemo-Covid permet d'apprécier l'importance du télétravail dans ces deux dimensions, à partir des réponses des entreprises[2] à différentes questions.

Au cours du mois de décembre, 25 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail. 10 % des salariés ont été en télétravail cinq jours sur cinq, 11 % entre deux et quatre jours par semaine, 3 % un jour par semaine et 2 % seulement quelques jours ou demi-journées dans le mois.

La diffusion du télétravail est plus forte dans les secteurs de l'information et de la communication, avec une pratique très fréquente 5 jours sur 5, dans les activités financières et d'assurance et les activités immobilières, bien que moins souvent durant la semaine complète, et dans les services aux entreprises.

[2] L'enquête Acemo-Covid collecte plus de 10 000 réponses d'entreprises, représentatives de l'économie. Les mêmes questions, posées aux salariés, peuvent donner des résultats différents.

Graphique A : part des salariés en télétravail au cours du mois et intensité

En %

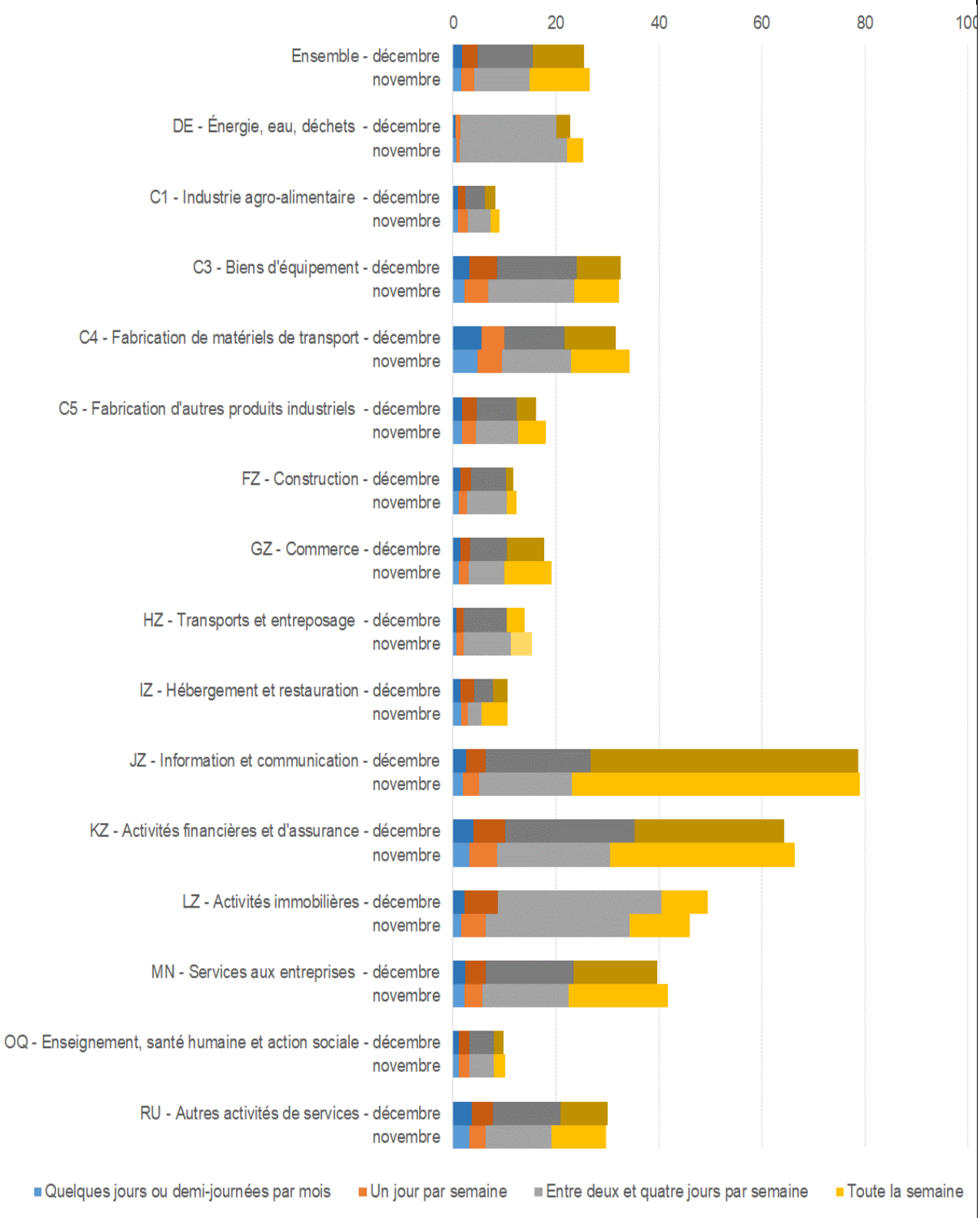

Lecture : au cours du mois de décembre, 25 % des salariés ont été au moins un jour en télétravail, 10 % toute la semaine.
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020-2021.
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Fin décembre, la répartition des salariés était la suivante : 18 % des salariés étaient en télétravail, 20 % étaient en congés, 50 % étaient sur site, 5 % en chômage partiel complet.

Cet indicateur de répartition, mesuré sur une semaine donnée (ici la semaine du 21 décembre) est par nature plus conjoncturel. Comme l'indicateur précédent, il dépend en particulier des mesures sanitaires en vigueur (périodes de confinement et déconfinement, fermetures administratives, etc.) ; il est en revanche plus dépendant de la saisonnalité des congés scolaires. Depuis son maximum de la fin mars (25 %), cet indicateur a diminué après le premier déconfinement pour atteindre son étiage à la fin août (10 %). Il a ensuite entamé une remontée qui s'est amplifiée avec le confinement du 30 octobre (22 % en novembre).

Graphique B : proportion des salariés en télétravail un jour donné la semaine d'interrogation (en %)

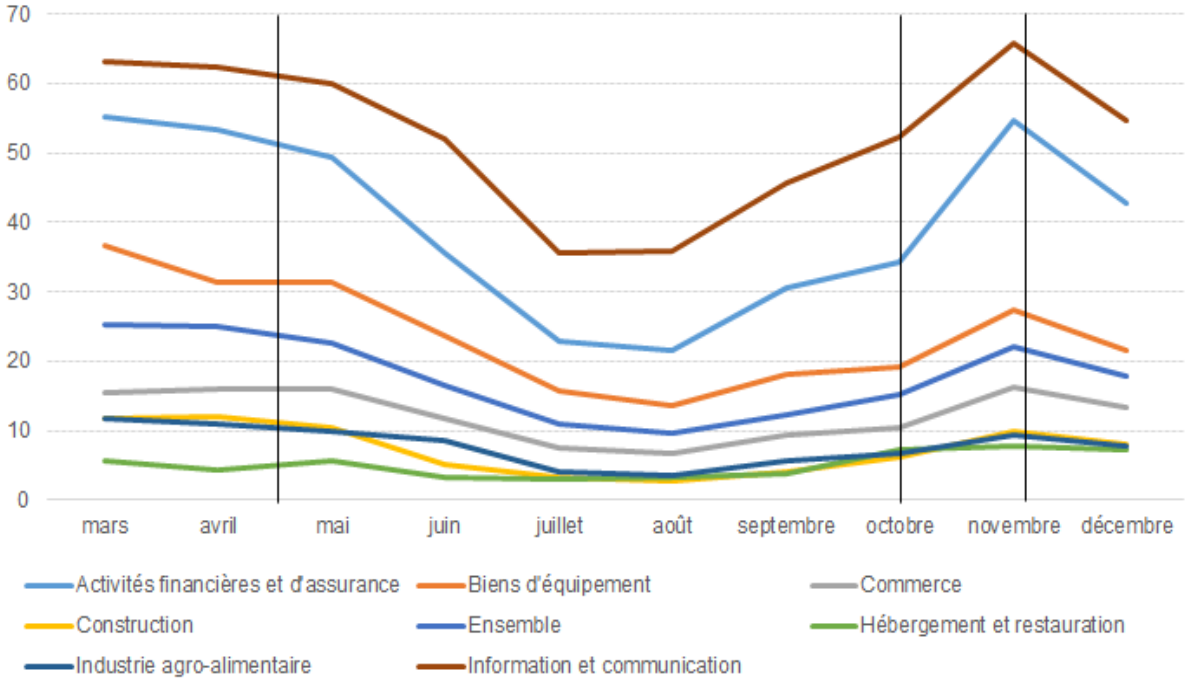

Lecture : sur le graphique figurent les principales dates de confinement/déconfinement. L'indicateur est construit à partir de la modalité « Télétravail ou travail à distance » de la question sur la répartition des salariés la dernière semaine complète du moins précédant la collecte. Pour la collecte de début avril, la question était « En moyenne au cours de la semaine du 23 mars, quelle a été la répartition de vos salariés entre ces différentes situations ? »
Durant la semaine du 23 mars, 25,3 % des salariés du champ de l'enquête étaient en télétravail travail à distance.
Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021, calculs Dares.
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Un salarié sur dix travaille dans une entreprise qui a proposé des tests de dépistage rapides antigéniques à ses salariés volontaires

La stratégie nationale de lutte contre l'épidémie autorise depuis fin octobre les entreprises à proposer à leurs salariés volontaires, à leurs frais, des tests de dépistage rapides antigéniques. La part de salariés travaillant dans une entreprise qui en a déjà proposés a peu augmenté par rapport au mois précédent (10 % début janvier, après 9 % début décembre). C'est toujours dans la partie privée de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale que cette part est la plus importante - avec près d'un tiers de salariés concernés (du fait de l'hébergement médico-social et social et des activités pour la santé humaine privée) - et a nettement augmenté en un mois (+ 4 points).

Les perspectives ne s'améliorent pas malgré le déconfinement

Début janvier, les perspectives sont globalement inchangées par rapport à début décembre, mais les anticipations de retour très rapide à la normale (d'ici un à trois mois) baissent de 2 points (6 % début janvier). L'incertitude reste très élevée (34 % début janvier) et la part des entreprises qui seraient affectées de manière durable est stable (13 %). Malgré la fin du second confinement, la part de salariés travaillant dans une entreprise dont l'activité est déjà revenue à la normale est également stable et se maintient à 27 % début janvier.

Plus d'un quart des salariés travaillent dans des entreprises qui n'anticipent aucune difficulté lors de la reprise, comme un mois plus tôt. Toutefois cette part diminue nettement dans le secteur des transports. Les deux secteurs les plus touchés de manière durable, à savoir l'hébergement-restauration et la fabrication de matériels de transports, sont aussi les secteurs qui anticipent le plus de difficultés pour la reprise (seulement 9 % des salariés du premier secteur et 12 % des salariés du second sont employés par des structures qui ne prévoient aucune difficulté).

Le recours effectif ou envisagé à l'aide à l'embauche d'un jeune et à l'activité partielle de longue durée progresse légèrement : 47 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a déjà recouru ou envisage de recourir à l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans – avec une hausse un peu plus élevée dans le commerce et les autres activités de services - et 12 % pour le recours à l'APLD – avec une hausse sensible dans les transports ainsi que dans la fabrication de matériels de transport et dans les biens d'équipement. Cette part se stabilise pour le recours à l'aide à l'apprentissage (49 %), et se maintient (à 35 %) pour l'aide au contrat de professionnalisation.

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

dares.travail.gouv.fr

STATISTIQUE PUBLIQUE